

TCHAD

KENYA

GUINÉE



Hissein Habré : des succès indéniables et des bombes à retardement

I NCONTESTABLEMENT, Hissein Habré, depuis plus d'un an, a le vent en poupe. Sur le plan militaire, d'abord, où ses troupes, en collaboration avec les forces de Goukouni Weddeye, ont infligé de lourdes pertes à l'armée libyenne et ont réussi à libérer Fada, l'une des places fortes dans le Nord. Moins spectaculaires, peut-être, mais aussi importants, ont été les progrès enregistrés dans le domaine de la réconciliation nationale. Jusqu'à la fin de 1984, la principale technique utilisée en cette matière avait été celle des grandes rencontres entre le gouvernement de N'Djaména, d'une part, et l'ensemble des tendances oppositionnelles gravitant autour du Gouvernement d'union nationale de

transition (GUNT), d'autre part. Ce procédé, chaudement recommandé par l'OUA et par la France, mais qui n'a jamais vraiment plu à Habré, a abouti à une impasse, comme l'a montré l'échec des conférences d'Addis-Abeba (janvier 1984) et de Brazzaville (octobre 1984).

Aidé en cela par l'effritement du GUNT, devenu évident à partir d'août 1984, le Président tchadien, en prenant ses distances par rapport à la France et à l'OUA, a changé ensuite de tactique pour employer celle du grignotage en rencontrant, les unes après les autres, et séparément, les différentes tendances de l'opposition. Fin 1985, ce procédé s'est révélé payant. Le 11 novembre, en effet,

le gouvernement du Tchad a signé un accord sur la réconciliation nationale avec le CAC (Comité d'action et de coordination), l'une des branches du Conseil démocratique révolutionnaire d'Acheikh Ibn Oumar. Cet accord-canevas, élaboré à Libreville sous les auspices du Président gabonais, a été signé ensuite, le 23 décembre 1985, par le FDT (Front démocratique du Tchad) du général Djogo, également à Libreville. Certes, ces deux formations ne disposaient pas de beaucoup de combattants sur le terrain, mais la rentrée spectaculaire et l'intégration ultérieure au gouvernement et aux autres instances politiques, de quelques dirigeants connus, ont constitué néanmoins un beau succès pour le président Habré.

Plus importants encore, car ils portent la promesse d'une réconciliation du nord et du sud du Tchad, ont été les accords conclus avec les différents groupes « codos », ces militaires (et civils) sudistes qui ont fait régner l'insécurité dans l'ensemble des cinq préfectures du Sud depuis septembre 1982. C'est l'appel à la réconciliation nationale lancé par Habré lors de son premier voyage dans le Sud, à Sahr, le 9 mars 1985, qui, d'après les dires des Codos eux-mêmes, a débloqué la situation. Aux paroles du Président a succédé l'action menée principalement par le ministre de l'Intérieur, Brahim Mahamat Etno, qui a passé plusieurs mois sur le terrain pour prendre contact avec les maquis sudistes. Fin 1985-début 1986, une dizaine d'accords ont ainsi été signés, dont les plus importants sont ceux qui ont ramené à la légalité les Codos commandés par Pierre Tokinon (4 septembre 1985) et ceux obéissant aux ordres du colonel Kotiga (14

février 1986). Fin 1986, tous les Codos sudistes avaient cessé leurs activités militaires, et seuls quelques groupes, dont notamment les Codos « Espoir », n'avaient pas encore été intégrés aux forces armées gouvernementales. Dans la foulée, le gouvernement a également conclu des accords avec des groupes de maquisards opérant dans le Batha, le Salmat et le Ouaddaï, bien que Habré ait lui-même reconnu que les forces armées « ont encore à mener quelques opérations isolées dans le Centre-Est » (1).

Le bilan est donc largement positif, et les développements spectaculaires des derniers mois concernant Goukouni Weddeye et ses FAP ne font que renforcer l'image d'un Président tchadien en train de gagner son pari de ramener au bercail, les unes après les autres, toutes les tendances de l'opposition. Ajoutons à cela que M. Habré a également remporté des succès estimables sur le terrain économique, d'abord en décembre 1985, à Genève, où une assemblée de bailleurs de fonds, séduits par le sérieux des propositions tchadiennes, accorda au Tchad plus d'aide économique qu'il n'en avait demandé, et ensuite en décembre 1986, lors d'une conférence de suivi à N'Djaména, où les promesses de 1985 furent réitérées et concrétisées.

La promesse du multipartisme

A première vue, le sort semble donc favorable à Hissein Habré. Cependant, plusieurs problèmes, qui sont autant de bombes à retardement sous le fauteuil présidentiel,

(1) *Info-Tchad*, 17 sept. 1986.

risquent de remettre en cause les acquis des derniers mois.

Un premier problème est d'ordre politique : lors des négociations avec le CAC, le FDT et les Codos, le gouvernement a, en effet, fait un certain nombre de promesses. L'accord gouvernement-CAC annonce par exemple que les deux parties « s'engagent à œuvrer pour l'instauration d'une vie démocratique véritable qui garantira les libertés et les droits fondamentaux de l'individu », alors que le gouvernement promet de « soumettre au référendum populaire, dès que possible, un projet de constitution ». Or, l'accord conclu avec le FDT reprend ces dispositions, tout en étant plus précis, car il prévoit « l'adoption, dans un délai raisonnable, n'excédant pas cinq ans, d'une nouvelle constitution », ainsi que la création, au sein du Conseil national consultatif, d'une commission chargée d'élaborer cette constitution, celle-ci étant tenue de déposer son projet avant la fin de 1988.

Or, les différents groupes ralliés tiennent à ce que ces promesses soient respectées. Lors d'une conférence de presse, début mars 1986, le général Djogo, devenu entre temps Garde des Sceaux, déclara en effet que la solution politique que le FDT recherche pour le Tchad « passe nécessairement par le retour des libertés démocratiques », tout en restant assez vague sur le contenu de ces libertés (2). Les entretiens que j'ai eus à N'Djaména, en décembre 1986, avec des dirigeants CAC et d'anciens Codos, m'ont indiqué qu'ils sont loin d'avoir désarmé : le multipartisme reste l'une des conditions de leur adhé-

sion au pouvoir, sinon « des rebondissements sont possibles ».

Ont-ils des chances réelles d'être entendus en haut lieu ? Probablement assez peu. Certains indices vont plutôt en sens inverse. Le Conseil national consultatif, chargé de l'élaboration de la nouvelle constitution (avant la fin de 1988 !) n'a pas commencé ses travaux, et son président s'est montré plutôt surpris quand je lui ai posé une question à ce sujet. Les déclarations des responsables gouvernementaux ne permettent pas non plus d'espérer excessifs. Dès le début de 1985, lors de ses tournées en province, Hissein Habré laissait en effet clairement entendre que l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution (UNIR), créée en juin 1984, était voulue par lui comme un parti de masse (« Adhérez nombreux ») et, implicitement, un parti unique (« Le parti de tous les Tchadiens »). C'était déjà une restriction par rapport au début quand certains responsables laissaient encore entendre que d'autres partis pouvaient exister à côté de l'UNIR. Or, la suggestion du Président s'est concrétisée récemment quand le Comité central de l'UNIR « a demandé expressément au Bureau exécutif de parvenir au rassemblement de tous les Tchadiens au sein de l'UNIR. C'est la première fois que cette volonté de faire de l'UNIR le mouvement de tous les Tchadiens sans exception est exprimée » (3).

Cette évolution va à l'encontre des souhaits des « ralliés », et elle rend peu probable la réalisation prochaine des promesses de Libreville. Les dirigeants de l'UNIR que j'ai pu interroger récemment tiennent tous le même discours hostile

(2) *Info-Tchad*, 4 mars 1986.

(3) *Info-Tchad*, 23 sept. 1986.

aux ralliés, que le quotidien *Info-Tchad*, le 16 septembre 1986, résumait ainsi :

« Les tenants d'un certain multipartisme ne sont pas seulement dépassés, car l'expérience à travers le monde milite en défaveur de cette pratique politique, mais ne comprennent absolument pas le contexte politique tchadien. Ouvrir la voie aux partis, pour le Tchad, c'est ouvrir la porte aux divisions, aux palabres, aux luttes tribales ou régionales ».

On semble donc plutôt aller vers la confrontation, et il faudra beaucoup de doigté et de tact au président Habré pour apaiser cette querelle qui représente un danger réel.

Coton et criquets

Sur le plan économique aussi, l'équilibre du Tchad reste menacé. Premier problème : l'effondrement de la filière coton, signalé par L. Zecchini, dans *Le Monde* du 15 mars 1986. Suite à l'arrivée brutale de la Chine sur le marché cotonnier et à la chute du dollar (monnaie dans laquelle est facturé le coton tchadien), les prix du coton sont en chute libre et le Tchad est obligé de vendre sa récolte en dessous de son prix de revient. De plus, comme le disait Zecchini, pendant des années la gestion de la Cotonchad a été caractérisée par un « laxisme généralisé et des dépenses de prestige aberrantes », alors que l'État avait pris l'habitude d'utiliser la Cotonchad comme une sorte de « caisse noire » permettant de financer certaines dépenses gouvernementales. Résultat : un trou financier d'environ 45 milliards de francs

CFA, soit deux fois et demie le budget annuel de l'État tchadien.

En mai, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures d'assainissement qui limiteront sans doute les pertes, mais qui ne résoudront pas pour autant le problème de fond. En dernière analyse, le gouvernement aura à répondre à une question inéluctable : le Tchad ne doit-il pas renoncer à cultiver à grande échelle un produit qui se vend à perte ? Non, a répondu récemment le président Habré, « parce qu'il y a deux millions de Tchadiens qui vivent du coton » (4). C'est exact, et cela indique toute la gravité du problème. Jusqu'ici, le gouvernement s'est contenté d'inciter les agriculteurs à limiter volontairement leurs plantations, mais le problème reste entier, et crée dès maintenant des difficultés sérieuses à l'État, dans la mesure où le coton fournit environ 35 % des recettes budgétaires auxquelles le gouvernement a dû renoncer pour l'exercice 1987. Ailleurs aussi, la crise cotonnière a des répercussions, car elle affaiblit la demande intérieure adressée à l'industrie locale. C'est ainsi que d'une année à l'autre, la production industrielle a diminué de 8 à 23 % suivant les entreprises (5). Il est donc urgent d'assainir le secteur cotonnier et de chercher des alternatives économiques.

Un dernier problème se pose au sujet des cultures vivrières. Certes, vers la fin de l'été 1985, les pluies sont revenues au Tchad et il en a été de même en 1986. Par conséquent, les récoltes ont été relativement bonnes, malgré les dégâts causés localement par les sautériaux, et la menace de la famine est tempo-

(4) *Info-Tchad*, 18 nov. 1986.

(5) *Info-Tchad*, 11 sept. 1986.

rairement écartée. Temporairement seulement car, comme le disait *Info-Tchad*, le 3 novembre 1986, « les criquets restent suspendus au-dessus du Tchad comme une épée de Damoclès ». En effet, en 1986, la lutte contre les acridiens a commencé très tard, à cause de l'arrivée tardive des produits chimiques, et les criquets ont eu le temps d'enfourer dans les champs des mil-

lions d'œufs qui n'attendent que l'arrivée des prochaines pluies pour éclore. Si rien n'est fait, la campagne agricole de 1987 pourrait de nouveau tourner à la catastrophe. Le gouvernement tchadien a donc indiscutablement obtenu des succès, mais une vigilance de tout instant demeure de rigueur.

(25 janvier 1987)

Kenya : les appétits s'aiguisent

LES prochaines élections législatives ne sont pas prévues avant septembre 1988 ; l'économie, sans être florissante, semble pour l'instant sortie du creux de la vague ; toute contestation estudiantine ou parlementaire a disparu ; pourtant le pouvoir kényan témoigne d'une nervosité qui rappelle fort les événements de 1981-1982. Le Kenya traversait alors une très grave crise économique et le gouvernement du président Moi répondait à la moindre velléité de mécontentement trop ouvertement exprimée par une répression aveugle (fermetures d'établissements universitaires ; détention et emprisonnement de certains députés remuants, d'enseignants trop critiques ; remaniements ministériels et mutations dans la fonction publique presque tous les deux mois). Cette effervescence culmina avec la sanglante tentative de

coup d'État du 1^{er} août 1982. Mais, en 1983, la disgrâce de l'ancien ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles, Charles Njonjo, et la remise en liberté de la plupart des emprisonnés politiques avaient laissé penser que la page était définitivement tournée.

En réalité, il semble que les fissures datant de l'accession à la présidence de Daniel arap Moi en 1978 n'aient jamais été vraiment colmatées. La dernière série de détentions et de procès politiques manifeste en effet à la fois le désarroi des gouvernants et les dissensions qui traversent la classe politique. De fait, le mouvement clandestin *Mwakenya* (Le Kényan), phénomène nouveau si l'on tient compte de sa structuration et de son apparente détermination, autour duquel tourne la crise présente, aurait en réalité été organisé dès 1980.